



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2004

Cinquante-neuvième session
Point 159 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 2 décembre 2004

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/59/520)]

59/51. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest,

1. *Décide* d'inviter la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*65^e séance plénière
2 décembre 2004*